

Question de date

En 1997, PABOT, le précédent secrétaire général du SNETAA, avait célébré en grande pompe, lors d'un Conseil syndical élargi réuni à LA GUADELOUPE, le 50ème anniversaire de la création de ce syndicat, en 1947.*

En 2009, à l'occasion de la guéguerre qui a éclaté entre la direction nationale groupée autour de l'actuel secrétaire général, LAGE, et certaines sections académiques, on apprend que le SNETAA remonte à ...1948.

Or, et le SNCA e.i.L. Convergence a eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, les origines du SNETAA sont antérieures à ces dates : elles correspondent à l'époque de l'Etat Français. Des instits encadrant des apprentis – les vertus du travail étaient louées par les tenants de PETAIN sur une tonalité un peu différente de celle qu'utilisent leurs laudateurs actuels, mais finalement assez univoques toutes deux sur les bienfaits qu'en tirent le patronat qui exploite les travailleurs – avaient créé en divers points du territoire des petites organisations corporatistes. Le temps passant, et les évènements se précipitant, ces petites structures avaient fusionné au point qu'au lendemain de la libération il y en avait deux qui, en 1947, lors d'un congrès réuni à LILLES, se fondirent en créant le Groupement d'Intérêt Syndical Autonome Laïque (GISAL). Tel fut le premier nom du SNETAA, qui 2 ans plus tard rejoignait la FEN en prenant le nom de SNAA (Syndicat National de l'Apprentissage Autonome) avant que le jeune MAUROY, qui faisait ainsi ses armes de dirigeant socialiste en mettant la main aux réalités syndicales, n'en fasse le SNETAA : c'était en 1950 ...

Pourquoi, alors, les sections académiques qui ont créé la nouvelle tendance du SNETAA, dite Action et Démocratie,** affichent-elles 1948 ?

Parce que ce fut la date de demande d'entrée à la FEN ? Pour signifier que cette future entrée dans la FEN, non seulement rompait avec le passé récent du jeune SNETAA, mais aussi avec celui que lui imposa rétrospectivement PABOT ? Parce qu'entre l'avant FEN et la FEN, il faut couper la poire en deux : ni le 47 de PABOT ni le 49 de LAGE, ... mais le 48 de qui ?

Toujours est-il que ce choix pour le moins bizarre témoigne avec certitude d'une chose : les académies rebelles n'ont point accès aux sources de l'histoire réelle du SNETAA, pas plus que PABOT d'ailleurs qui, lors d'un de ses nombreux avatars, celui du rapprochement avec ses ex-ennemis de la FEN et de la FSU, demanda, sans succès, la permission d'accéder aux archives conservées au 74 de la rue de la Fédération***pour pouvoir apporter sa petite contribution au Centre de Recherche de la FSU. Gageons qu'au siège du SNETAA on ne sait pas davantage tirer parti de ces archives.

Le SNCA e.i.L. Convergence a suffisamment expliqué quel spoliateur était la direction du SNETAA, dans toutes ses composantes, et aussi quelle était son in-indépendance, pour s'abstenir de prendre parti dans cette bagarre de chefs. Toutefois il retient deux dates, bien plus récentes : 2008, celle de la signature du protocole d'accord par le SNETAA et 2009, celle du refoulement de milliers de jeunes gens hors des LP où ne leur sont plus proposés que des fantoches de préparations aux diplômes de niveau V.

Deux dates donc : celle de l'officialisation de la relégation sociale et celle de sa mise en pratique dont est responsable la direction du SNETAA, ici encore dans toutes ses composantes.

*Début de la guerre froide et pour le syndicalisme français, année de la dé-composition : rupture de la CGT en CGT et CGT-FO et naissance de la FEN.

** Cela vous a un air furieusement synthétique des tendances de l'ancienne FEN, Unité & ACTION, minoritaire et Unité Indépendance DEMOCRATIE, majoritaire. Ou bien très « mon cœur balance » entre la FSU majoritairement U&A et le SE-UNSA issu d'UID. **Le Tremblement à la Tremblade** ne serait-il qu'un épisode de la pièce remise cent fois (ni foi) sur le métier de la recomposition syndicale ?

*** Il est vrai que PABOT a emporté avec lui, au moment de sa retraite qui a préludé à son exclusion du SNETAA, un certain nombre de documents, en particulier ceux qui avaient trait à ses magouilles lors des longs préparatifs de sa succession. Pourquoi cette précaution ? Pour avoir barre sur son successeur qui prétend pour sa part en avoir les copies ? Parce que ces documents servant aux magouillages sont comme eux : totalement foireux, aux deux sens du terme, c'est-à-dire merdeux et merdiques, autrement dit malpropres ? J'opte pour la vraisemblance, c'est-à-dire la seconde hypothèse. Quant aux copies que détiendrait LAGE, elles sont inutilisables car même complètes, ce qui est douteux, elles sont inexploitablement étant pour la plupart des « œuvres de circonstance » fabriquées par PABOT pour justifier ses vidages. Au SNCA e.i.L. Convergence, nous connaissons notre PABOT par cœur, même s'il nous donne la nausée.